



## Plan de transfert DEPHY 2022-2025 en région Auvergne-Rhône-Alpes

### 1 – Contexte

Le réseau DEPHY FERME s'est inscrit dès l'origine du plan Écophyto comme le réseau de démonstration des fermes engagées dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) par la mise en œuvre des principes de la protection intégrée des cultures (PIC). Il a historiquement ciblé son action sur l'accompagnement des agriculteurs dans leur démarche volontaire de changement de pratiques agricoles vers un moindre usage des produits phytopharmaceutiques et la documentation de ces pratiques. Le dispositif EXPE est la composante expérimentale du réseau DEPHY qui vise à concevoir, éprouver et évaluer des systèmes de culture visant une forte réduction de l'usage des pesticides. Les références acquises dans le réseau DEPHY EXPE sont partagées avec les acteurs du réseau DEPHY et l'ensemble des acteurs du monde agricole.

Depuis Écophyto 2, le plan a pour ambition d'engager 30 000 exploitations agricoles supplémentaires dans la transition vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques. L'objectif est de diffuser les résultats obtenus sur les différentes fermes du réseau DEPHY et d'autres réseaux, et de passer du stade expérimental à une application concrète à grande échelle. Cette démarche d'accompagnement concerne des collectifs d'agriculteurs, dits groupes « 30 000 ».

En parallèle, les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sont des collectifs favorisant l'émergence de dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux (en favorisant la mise en place de dynamiques au niveau local). Les agriculteurs se réunissent au sein de GIEE pour échanger sur les pratiques agricoles et partager leurs expériences et connaissances en agroécologie. Certains GIEE ont également un objectif principal de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte, en 2022, 16 réseaux DEPHY FERME, 8 projets DEPHY EXPE, 49 groupes 30 000 reconnus et 9 GIEE avec une orientation phytosanitaire.

Le dispositif DEPHY FERME, renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2022, réitère son objectif initial d'obtention et de maintien de systèmes à bas niveau de produits phytopharmaceutiques tout en restant économiquement performants. Durant cette nouvelle période d'engagement, le réseau FERME recherchera également à contribuer à l'enjeu de massification des changements de pratiques des agriculteurs par le biais de plans de transfert individuels et de groupes, incluant des actions de communication. Ces orientations induiront une évolution des missions des ingénieurs réseaux : valorisation / transfert / capitalisation renforcée et une collaboration plus étroite avec les groupes 30 000 et les GIEE, qui avaient déjà vocation à massifier leurs pratiques et transférer leurs références. Les porteurs de projets DEPHY EXPE sont également des acteurs de ce transfert.

La définition du transfert est la suivante (source CAN DEPHY) :

*valoriser, diffuser, communiquer les résultats et ressources transversales issus des réseaux DEPHY FERME et EXPE, et des autres collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique, au sein de ces réseaux et auprès des conseillers, agriculteurs et autres acteurs du monde agricole (ressources techniques, pour l'accompagnement et pour la communication) en vue de permettre l'appropriation de ces ressources et favoriser la généralisation des pratiques économes en phytos et la massification du nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche de réduction de phytos.*

Sont distingués deux types de transfert :

- ✓ *Transfert d'ordre technique (pratiques) : cible principalement les agriculteurs et conseillers*
- ✓ *Transfert d'accompagnement (méthodologies) : cible principalement les conseillers, techniciens, animateurs*

Ce plan de transfert a été construit grâce à la mobilisation des acteurs agricoles régionaux. Il a deux objectifs :

- Appuyer et mettre en synergie les actions de transfert des groupes locaux, notamment les actions DEPHY (par filière, par secteur, par type d'actions).
- Organiser des actions de niveau régional visant le transfert de pratiques et de méthodes d'animation

## **2 – La construction multi-partenariale du plan de transfert régional**

La rédaction de ce document a été coordonnée par l'équipe d'animation Ecophyto régionale (Chambre Régionale d'Agriculture, DRAAF). D'une part, elle a été réalisée en collaboration avec les Ingénieurs Territoriaux DEPHY, en s'appuyant sur les plans de transfert des Ingénieurs Réseaux DEPHY. D'autre part, la rédaction de ce plan a permis d'identifier et de synthétiser les volontés, enjeux, et ressources grâce à la participation des membres du groupe de travail agricole Ecophyto (Chambres d'Agriculture ; DRAAF ; DREAL ; Agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse, syndicats agricoles – FRSEA, Coordination rurale ; acteurs de la formation – enseignement agricole, enseignement supérieur et recherche, Vivea ; la coopération agricole ; négoce centre-est ; associations – ARRA<sup>2</sup>, FNE ; FRCUMA ; FRAB ; réseau InPACT – ARDEAR).

La participation à ce plan de transfert des ingénieurs territoriaux et du GT agricole Ecophyto a permis d'identifier les actions pertinentes pour les collectifs et la profession agricole, ainsi que de mutualiser les actions et de mettre à disposition des compétences entre acteurs. L'animation de ce plan de transfert sera assurée par l'équipe régionale Ecophyto de la chambre régionale d'agriculture.

Des actions inter-régionales pourront être déployées dans le cadre de ce plan.

## **3 – Le plan de transfert régional**

Au-delà de la consultation des principaux acteurs, le plan de transfert régional s'inscrit dans la feuille de route régionale Ecophyto, en particulier à travers ses Axes 3 (Massifier l'engagement des utilisateurs dans des démarches de réduction des produits phytopharmaceutiques) et 4 (Accompagner les utilisateurs dans leur démarche de diminution du recours aux produits phytopharmaceutiques).

Le plan de transfert proposé est constitué de 6 thématiques.

1) **L'appui et le recrutement de collectifs agricoles.** *Cibles : collectifs GIEE, 30 000, autres collectifs d'agriculteurs.*

Les collectifs d'agriculteurs facilitent le changement dans les exploitations engagées via les échanges entre pairs et motivent le changement dans les exploitations hors collectifs via des opérations de communication / transfert menées par les collectifs générant des interactions. C'est également un moyen d'accompagner les agriculteurs à moyen ou long terme. Il est donc proposé de poursuivre leur recrutement, d'appuyer leur développement et de proposer un appui à leur bon fonctionnement. Les actions favorisant cet objectif peuvent inclure :

- Le maintien de l'animation du Cotech KAPIT, qui appuie les groupes GIEE et 30000 au niveau régional (webinaires, échanges, espace collaboratif, etc.).
- L'identification des agriculteurs motivés au changement ou des collectifs déjà existants intéressés par la problématique.
- L'augmentation des partenariats entre les collectifs. Ceci peut passer par des rencontres, visites communes, parrainages, échanges divers. Des outils sont mis en place au niveau régional et continueront à être développés pour favoriser ces contacts : annuaire des collectifs, agenda partagé, etc.
- L'augmentation du lien entre les collectifs et les projets de R&D, incluant par exemple les projets DEPHY EXPE.

2) **La valorisation des résultats technico-économiques en lien avec la diminution des PPP.** *Cibles : agriculteurs hors collectifs, conseillers. Etudiants.*

De nombreuses ressources technico-économique relatives à des méthodes alternatives à l'utilisation des PPP existent (résultats des collectifs Ecophyto, ressources EcophytoPIC, projets de recherche comme les projets DEPHY EXPE, kits ou outils développés par différents acteurs). Les actions favorisant l'appropriation de ces résultats peuvent inclure :

- L'organisation de visites de terrain, journées techniques, démonstrations. Ce type d'événement permet de montrer un ou plusieurs leviers agronomiques économes en PPP donnant de bons résultats localement, de motiver les participants au changement via des échanges. Donner une suite à ces événements en répertoriant les participants selon leurs attentes, et en proposant un accompagnement au changement : documentation technico-économique, conseil/formation, accompagnement individuel (technique ou stratégique), etc.
- La multiplication des types de supports lors de la construction des livrables au sein des collectifs agricoles.
- L'identification des besoins et des ressources disponibles sur la thématique des PPP afin d'améliorer leur valorisation. Cela peut éventuellement inclure la création de ressources supplémentaires pertinentes : analyse des freins aux pratiques, synthèses régionales DEPHY, synthèse de projets de recherche, nouvelle offre de service, etc.
- Le développement et la mise en place d'outils ou de kits visant à l'appropriation de des techniques alternatives aux PPP, incluant la formation et l'accompagnement des agriculteurs à l'utilisation de ces outils.
- La sensibilisation d'agriculteurs non touchés par les événements déjà organisés. Le CSP et le Certiphyto sont une occasion à cette sensibilisation, mais d'autres occasions ou outils seraient intéressants à développer.

### 3) **Le lien avec le conseil agricole.** *Cibles : conseillers agricoles.*

Dans le cadre du conseil agricole, la mobilisation des ressources Ecophyto auprès des conseillers peut permettre une meilleure diffusion des pratiques liées à la diminution de l'utilisation des PPP. Cela concerne à la fois dans les conseils spécifiques à la thématique des PPP, mais aussi les conseils plus globaux incluant cette thématique. Les CATAE ont aussi gagné en expertise sur le métier d'animateurs de collectifs et sur l'accompagnement au changement (approches participatives, de co-construction, favorisant l'autonomie des agriculteurs, par exemple). Les actions visant à favoriser le lien entre conseil et ressources Ecophyto peuvent inclure :

- L'organisation d'échanges entre les animateurs de collectifs agricoles et des conseillers/animateurs agricoles, de formes variées (journées techniques, interventions, réunions d'équipes, etc.), sur des thématiques techniques ou méthodologiques. Le partage d'expérience entre conseillers/animateurs peut se faire en interne ou entre structure.
- En particulier, le développement du lien avec les rédacteurs de bulletins techniques, afin d'y intégrer les résultats des collectifs agricoles.
- Le transfert de compétences sur les méthodes d'animation de collectifs et l'accompagnement au changement.
- L'utilisation des ressources Ecophyto ou l'intervention d'acteurs de collectifs lors de conseils ou de formations sur l'utilisation des PPP (Certiphyto et CSP en particulier).
- L'intégration de la thématique des PPP dans des conseils plus globaux.

### 4) **Le lien avec l'enseignement et la formation.** *Cibles : étudiants, professionnels en formation.*

L'enseignement et la formation sont des vecteurs de diffusion et d'appropriation de pratiques agricoles économes. L'intégration des ressources Ecophyto sur ces activités peut permettre le transfert de pratiques alternatives à l'utilisation des PPP. L'expérience des animateurs sur l'accompagnement au changement peut aussi être valorisée. Les actions favorisant cet objectif peuvent inclure :

- L'utilisation de supports pédagogiques valorisant les résultats Ecophyto type mallette Ecophyt'eau.
- L'augmentation de la visibilité entre les collectifs agricoles et les établissements d'enseignement (partage de coordonnées, réunions, séminaire, etc.).
- L'incitation du lien entre les collectifs agricoles et les lycées agricoles ou l'enseignement supérieur, à travers par exemple des interventions, visites, projets, offres de stage, stands, webinaires, etc.
- Interventions d'animateurs de collectifs et d'agriculteurs avec des pratiques économes en intrant dans les programmes d'enseignement et de formation.
- La valorisation de l'expérience d'animation d'agriculteurs dans l'enseignement supérieur et lors de la formation de conseillers agricoles.
- L'utilisation des formats adaptés et innovants type formation mixte digitale (FMD), lors du développement de formations professionnelles intégrant la thématique de la diminution des PPP.
- L'ouverture de modules courts d'enseignement supérieur, originellement destinés aux étudiants, à différents publics professionnels.
- Lors des formations aux nouveaux installés, l'intégration de ressources sur la thématique des PPP.

5) **Le lien entre les acteurs locaux permettant de mener des actions visant à la diminution des PPP sur un territoire.** *Cibles : acteurs territoriaux divers.*

Les résultats des collectifs agricoles sont souvent adaptés aux problématiques locales, et peuvent être valorisés auprès des acteurs locaux pour des actions diverses. Les actions visant à diminuer l'utilisation des PPP à l'échelle des territoires peuvent inclure :

- La construction, déjà initiée, d'un groupe de travail « Territoires » dans le cadre de l'animation régionale Ecophyto. Ce GT permettra d'identifier, de mener, et de coordonner des actions favorisant le transfert local de pratiques entre les collectifs et les démarches territoriales liées à la protection de l'eau.
- L'interconnaissance et le partage d'expériences entre les acteurs de territoire, par exemple à travers des journées techniques, séminaires, réunions d'échanges, etc.
- L'invitation des acteurs locaux aux événements organisés par les collectifs agricoles.
- La valorisation des actions qui ont trait à la création de filières adaptées à des systèmes agricoles à bas niveaux d'intrants. La participation à ces actions, par exemple en apportant une expérience technico-économique ou une expérience dans l'accompagnement d'agriculteurs.

6) **Diffuser et faire connaître les actions Ecophyto aux professionnels agricoles.** *Cibles : agriculteurs, autres professionnels agricoles.*

Si l'objectif premier de ce plan de transfert est l'appropriation de nouvelles techniques permettant la diminution de l'utilisation des PPP, la diffusion des résultats et la sensibilisation à cette thématique est un des enjeux pour communiquer auprès de certains publics. Cette diffusion peut être réalisée par différents canaux, pouvant inclure :

- La rédaction d'articles (témoignages, bilan de pratique économe, etc.) dans la presse agricole, sur les réseaux sociaux, sur les sites internet des acteurs concernés.
- L'organisation de journées de sensibilisation et/ou d'échanges pour initier des réflexions auprès du public non intéressé par cette thématique.
- Au sein des Chambres d'Agriculture, la communication sur les actions Ecophyto auprès des élus de la profession agricole.

**ANNEXE****4 - Actions prévues en 2022-2023 qui s'inscrivent dans le plan de transfert, hors actions prévues par les groupes DEPHY FERME**

- Accompagner les candidatures aux appels à projets Ecophyto 30000 ou GIEE. (Thème 1).
- Organiser une rencontre annuelle des CATAE. (Thème 1).
- Gérer de l'agenda partagé pour les événements organisés par les CATAE. (Thèmes 1 et 5).
- Accompagnement des collectifs GIEE et 30000 à travers le Cotech Capitalisation : espace partagé, visioconférences mensuelles, etc. (Thème 1).
- Créer une synthèse régionale des résultats des groupes 30000. (Thème 2).
- Organiser des rencontres territoriales entre animateurs de différents réseaux (animateurs Ecophyto et d'aires d'alimentation de captages/contrats territoriaux). (Thème 5).

**5 – Exemples d'actions évoquées par les partenaires régionaux, hors actions prévues par les groupes DEPHY FERME**

- Identifier des agriculteurs motivés au changement ou des collectifs déjà existants intéressés par la transition agroécologique à bas niveau de phytos, dans l'objectif de multiplier les collectifs d'agriculteurs engagés dans cette thématique. (Thème 1).
- Mutualiser l'organisation de journées de terrain de type portes ouvertes. (Thème 2).
- Suivre le parcours d'agriculteurs sur le long terme, en montrant les changements apportés par un agriculteur sur son exploitation après la mise en place d'une pratique économe en PPP. (Thème 2).
- Développer en Auvergne-Rhône-Alpes le kit de désherbage mécanique élaboré par la FRAB Bretagne. (Thème 2).
- Montrer des systèmes d'exploitation conciliant adoption de pratiques économes en PPP et adaptation au changement climatique (témoignages par exemple). (Thèmes 2 et 3).
- Valoriser les livrables de résultats obtenus par les collectifs de la région au cours des conseils spécifiques phytos (CSP). (Thème 3).
- Proposer des formats innovants de formations dans le cadre de formations initiales ou continues, à destination des agriculteurs ou des conseillers agricoles : création de groupes de réflexion constitués d'animateurs de collectifs ; financement de temps post formation possible sur l'exploitation ; intégration des témoignages d'agriculteurs dans les formations, abonnement au réseau social « Landfiles » ou « triple performance ». La conception de ces formations peut s'appuyer sur l'expertise de VIVEA. (Thèmes 2, 3, 4).
- Ouvrir un module court de formation aujourd'hui réservé aux étudiants de VetAgroSup à d'autres cibles (conseillers ou agriculteurs, formateurs). (Thème 4).
- Organiser un séminaire EcophytoTER. (Thème 4).
- Communiquer les événements organisés par les collectifs aux établissements d'enseignement. Diffusion d'une newsletter régionale Ecophyto dans les établissements d'enseignement : agenda, livrables, ressources, etc. (Thème 4).
- Organiser des webinaires réguliers à destination des établissements d'enseignements. (Thème 4).
- Créer un stand Ecophyto qui tournerait dans les établissements de la région avec une intervention à prévoir pour mobiliser les élèves. (Thème 4).
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les établissements pour accueillir sur une ou deux demi-journées un intervenant sur des sujets en lien avec Ecophyto à destination de leurs apprenants. (Thème 4).
- Créer des liens entre les animateurs de collectifs Écophyto et les animateurs de territoires à enjeux ou de démarches territoriales, par exemple à travers des réunions communes, ou des invitations mutuelles aux événements organisés par les collectifs. (Thème 5).
- Créer un groupe de travail régional « Territoire ». (Thème 5).
- Organiser des journées d'information et de sensibilisation à la problématique des rats taupiers (campagnols terrestres). (Thème 6).
- Mettre à disposition de compétences (communications, interventions) entre partenaires.
- Mutualiser certaines actions avec les régions voisines.